



Publié le 25/03/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 23 MARS 2021

OJ N° 005 - Action territoriale. Montagne basque.

Création du Parc Naturel Régional Montagne basque - Programme 2021. Validation du plan de financement, sollicitation de subventions auprès de partenaires et convention-cadre de partenariat avec Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna. Annule et remplace la délibération n°3 du Conseil permanent du 8 décembre 2020.

Date de la convocation : 17 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maïtena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond (à compter de l'OJ N°2) ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KEHRIG COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°7) ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MASSONDO Charles ; MILLET-BARBÉ Christian ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES :

AROSTEGUY Maider ; BACH Fabrice-Sébastien ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; FOURNIER Jean-Louis ; KAYSER Mathieu ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MIALOCQ Marie-Josée ; NADAUD Anne-Marie ; ROQUES Marie-Josée ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :

MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie à DARRICARRERE Raymond (à compter de l'OJ N°2) ; NADAUD Anne-Marie à DAGORRET François.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

OJ N° 005 - Action territoriale. Montagne basque.**Création du Parc Naturel Régional Montagne basque - Programme 2021. Validation du plan de financement, sollicitation de subventions auprès de partenaires et convention-cadre de partenariat avec Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna. Annule et remplace la délibération n°3 du Conseil permanent du 8 décembre 2020.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE

Mes chers collègues,

Régis par le code de l'environnement, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont des outils spécifiques d'aménagement du territoire fondés sur la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager. La Région est à l'initiative de leur classement.

Ces territoires sont portés par un projet de développement partagé qui assure un bon équilibre entre, d'une part, les actions de valorisation et de développement économique durable et, d'autre part, la préservation et la protection du patrimoine.

C'est pour vérifier l'opportunité de la création de cet outil de développement que la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'association des Commissions Syndicales de la Montagne basque (EHMEB) ont conduit, puis validé en juillet 2018, une étude sur le périmètre de 111 communes situées en zone montagne et/ou massif du Pays Basque.

Le Conseil régional a, ensuite, émis un avis d'opportunité positif le 17 décembre 2018 ; puis, la Préfète de Région le 23 septembre 2019. Ce dernier avis valide l'accord de la création d'un Parc Naturel Régional pour la Montagne basque.

L'année 2021 marquera le lancement officiel des premières étapes de la création de ce PNR avec :

- l'information et la communication sur la démarche et ses étapes à l'ensemble des élus et socioprofessionnels parties prenantes ;
- l'élaboration d'un diagnostic ou « photo dynamique » préalable à la définition d'enjeux prioritaires et à l'écriture de la charte du PNR. Ce diagnostic s'appuiera principalement sur les études existantes au sein de la Communauté d'Agglomération et mobilisera l'ensemble de ses services ;
- la création d'un syndicat mixte ouvert de préfiguration ;
- la création d'un conseil scientifique.

L'intégralité du programme figure en annexe.

La Région, à l'initiative de la création des PNR, accompagnera la procédure de création du PNR Montagne basque par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB).

Une convention-cadre, ci-annexée, établit les conditions de partenariat permettant la conduite des premières étapes de cette démarche.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque assurera, comme accordé avec l'association EHMEB, les moyens techniques, financiers et démarches de demandes de subventions nécessaires au déploiement du dispositif et ce, jusqu'à la création du futur syndicat mixte ouvert élargi de préfiguration du Parc Naturel Régional.

Par délibération du 8 décembre 2020, le Conseil permanent a validé un premier plan de financement prévisionnel qui a fait l'objet d'ajustements et modifie, en conséquence, le montant de subventions pouvant être sollicité auprès des partenaires de ce projet.

Ainsi, et en raison de son inscription au Contrat d'attractivité, ce projet peut donner lieu à des subventions prévisionnelles de 80 000 € émanant de la Région Nouvelle-Aquitaine et de 44 704 € émanant du Département, sur un coût total réévalué à la baisse à 223 521 € TTC (réévaluation notamment des coûts Ressources humaines et frais associés).

Le plan de financement se présente désormais comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Recettes Prévisionnelles	Montant TTC
INFORMATION/COMMUNICATION		Région (36 %*)	80 000 €
Marché communication année 1 (marché sur 3 ans lots stratégie/outils de communication /maquettage diagnostic) traduits	80 000 €	Département (20%*)	44 704 €
Prestation externe pour déplacements PNR	11 000 €	Communauté d'Agglomération Pays Basque (44 %*)	98 817 €
Frais événement et réunions	6 600 €		
Déplacements d'intervenants	3 400 €		
DIAGNOSTICS			
Etudes complémentaires	30 000 €		
Appui à la méthodologie de concertation et à l'animation lors des ateliers	10 000 €		
CONSEIL SCIENTIFIQUE			
Déplacements d'intervenants	5 000 €		
RESSOURCES HUMAINES et FRAIS ASSOCIES			
Coordination du projet (1/2 ETP)	25 000 €		
Animation-chargé de mission (1ETP)	45 250 €		
Stagiaire (1 stage de 6 mois)	3 600 €		
Frais de mission	1 500 €		
Matériel (ordinateurs, téléphones etc.)	2 171 €		
TOTAL	223 521 €	TOTAL	223 521 €

*Pourcentage arrondi

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2018 relative à l'exercice de la compétence facultative « Stratégie, actions et animation partenariale de projets en faveur du développement durable de la Montagne Basque » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Valider les plans de financement des projets inscrits dans le cadre de programmes de financement européens, nationaux, régionaux et locaux (appels à projets, AMI, autres dispositifs de financement...) » et pour « Conclure les contrats, conventions ou chartes de partenariat avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, les avenants aux contrats existants et décider de toutes résiliations » ;

Vu la délibération du Conseil permanent du 8 décembre 2020 portant validation du plan de financement prévisionnel relatif à la création du Parc Naturel Régional Montagne basque ;

Considérant la nécessité d'ajuster ce plan de financement ;

Le Conseil permanent est invité, dans le cadre de la création du Parc Naturel Régional Montagne basque, à :

- approuver le programme d'actions 2021 et le plan de financement prévisionnel associé, conformément au détail présenté ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document relatif à ces demandes de subventions ;
- approuver les termes de la convention-cadre ci-annexée, relative au partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre du programme d'actions 2021.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°3 du Conseil permanent du 8 décembre 2020. |

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 61

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.